

Dans le programme de Ste Geneviève Autrement pour l'élection municipale de 1995

### **Réussir à l'école**

Que les enfants réussissent à l'école – c'est sans doute le principal enjeu de notre société, celui qui conditionne notre avenir.

Voilà un but mobilisateur pour notre commune !

Les efforts de tous doivent converger – les enseignants et l'Education nationale, les familles, tous les Génovéfains qui veulent y consacrer un peu de leur temps. La municipalité interviendra dans toute la mesure, mais seulement dans la mesure où son intervention est utile.

Il faut faire preuve d'imagination et s'inspirer de ce qui fonctionne bien ailleurs ; il faut aussi faire preuve de volonté et de ténacité. Nous devons parvenir à ce que les enfants réussissent à l'école.

La municipalité, qui fait de ce programme un programme prioritaire, tiendra à jour un tableau de bord : moyens engagés et mis en œuvre, nombre de personnes concernées, résultats statistiques. Elle informera régulièrement les Génovéfains des actions entreprises et des principaux éléments de ce tableau de bord.

\*\*\*

Selon une récente étude du ministère de l'Education nationale, 10 % des jeunes quittent le système scolaire sans pratiquement rien savoir ; selon d'autres études, près de 20 % des jeunes ne sont pas capables d'acquérir des connaissances par la lecture : même s'ils « savent lire » cela ne leur est pas utile ; c'est ce que l'on appelle l'« illétrisme ».

Aujourd'hui, il n'y a pour ainsi dire plus d'emplois pour ces jeunes : le chômage ne s'explique pas seulement par le manque d'instruction (on voit aussi des ouvriers qualifiés ou des cadres au chômage), mais il est sûr que ces jeunes auront le plus grand mal à trouver un emploi.

Dans les cités et les milieux défavorisés, les taux d'échec scolaire peuvent être le double des taux moyens ; un enfant sur cinq en échec grave, un enfant sur trois ou quatre qui ne maîtrise pas suffisamment la lecture. Cette situation fait courir à notre société des risques considérables.

Ce n'est pas seulement le problème de l'Education nationale. Il est classique de dire que c'est un « problème de société ». Dans ce cas, la solution sera trouvée par la société.

Or la société n'est pas seulement régie par les lois et les décrets ; la société est faite de l'ensemble des habitants des communes.

Que peuvent faire les habitants de Ste Geneviève des bois pour que les enfants soient plus nombreux à réussir à l'école ? Comment la municipalité peut-elle les aider ?

Nous avons posé la question à des instituteurs, à des directeurs et directrices d'école, de collège, de lycée, à une des responsables de la ZEP (zone d'éducation prioritaire), aux animateurs des associations qui travaillent déjà sur le sujet à Ste Geneviève – mais ce qui suit n'engage pas, bien sûr, leur responsabilité.

Un principe de base : rien ne peut se faire sans l'accord des professeurs et des familles. C'est normal car c'est aux parents que la nature a confié la responsabilité de l'éducation des enfants et c'est aux professeurs que la société a confié la responsabilité d'enseigner ; et, de toute façon, on ne peut pratiquement rien faire sans leur plein accord.

Dans un passé récent le corps enseignant dans son ensemble était très réticent à l'idée de voir des personnes non enseignantes vouloir apporter une contribution. De l'avis général, cette période est révolue. Mais les enseignants, à juste titre, demandent une bonne coopération.

## **La priorité : le primaire**

En priorité, il faut agir sur toute la période d'apprentissage et de maîtrise de la lecture.

Les statistiques sont claires, en effet : parmi ceux qui ont de sérieuses difficultés dans le secondaire, la très grande majorité a rencontré de grosses difficultés au début du primaire – c'est statistique ; cela ne veut pas dire que celui qui a redoublé le cours préparatoire, le CP, est condamné à avoir des difficultés dans le secondaire.

Pour savoir quelle aide apporter, il faut analyser les besoins

Pour apprendre, un enfant en difficulté scolaire a sans doute besoin d'être aidé ; mais ce n'est pas l'essentiel : *il apprendra s'il a envie d'apprendre.*

Il en aura envie (il sera « motivé » comme on dit) pour une raison ou pour une autre selon l'enfant et le moment. Il en aura envie s'il y voit son intérêt, s'il se rend compte de tout ce que l'on peut faire grâce à la lecture, ne serait-ce que de connaître des histoires intéressantes ; une autre raison, très forte, la plus forte peut-être, est différente : c'est de *faire plaisir* à quelqu'un l'on veut faire plaisir.

Cette personne à qui l'enfant veut faire plaisir peut être le maître ou la maîtresse ; normalement, ce sont surtout ses parents ; mais il peut y avoir une difficulté entre les parents et les enfants. Une aide peut alors s'adresser

- aux parents, pour qu'ils sachent encourager leurs enfants
- aux enfants, pour compléter et même suppléer l'action ou la présence des parents ou pour compléter l'action de l'école.

Il y a certainement bien des Génovéfains qui ont assez de temps et de disponibilité pour cela – il faut seulement qu'ils sachent qu'ils en sont capables ou qu'ils en seront capables après une formation qui leur sera offerte.

## **S'adresser aux parents**

Certains parents n'entrent pas dans l'univers scolaire de leur enfant ; il arrive qu'ils ne sachent pas lire un cahier de devoirs ou un cahier de notes. Ils ont parfois beaucoup de difficulté à entrer en relation avec les professeurs. Une assistance serait très utile.

Il serait alors possible de leur montrer que l'enfant a besoin d'un univers harmonieux, entre son école et sa famille, de les aider à déceler les difficultés rencontrées par leur enfant, de leur montrer comment encourager leur enfant et quelle exigence minimum lui fixer : les instituteurs se plaignent parfois d'une « démission des parents ».

Selon les professionnels, *il y a un gros travail à faire en la matière.* Il faut trouver l'occasion de la première prise de contact ; elle peut être suscitée par l'assistance sociale ou par un professeur, ou par le biais d'une autre association, comme les associations d'entraide (Secours populaire ou Secours catholique par exemple). Ce premier contact avec les parents pourra être également la suite d'une relation avec l'enfant, pour l'aide aux devoirs en particulier.

On peut aussi formaliser cela par une « Ecole des parents », suivant un exemple donné à Grenoble.

## **S'adresser aux enfants**

### **Aider les enfants à faire leur travail le soir**

Une des 158 mesures du ministre de l'éducation nationale est d'inclure dans le temps scolaire, à la fin de l'après-midi, un temps pour l'étude ; par ailleurs, il y a dans chaque école des « études dirigées » d'une heure ou une heure et demie après le temps scolaire, organisées par une association ; ces études – une trentaine d'enfants – sont payantes (150F/mois environ) et sont placées sous la conduite d'un instituteur volontaire, qui reçoit une rémunération.

Cela n'est pas suffisant car, pour apporter une aide réelle à un enfant qui en a besoin, un adulte ne peut s'occuper que de quelques enfants ; plusieurs associations ou services municipaux (les clubs juniors) apportent leur concours mais les conditions de l'efficacité ne sont pas toujours réunies.

Les conditions matérielles ont leur importance. On peut utiliser les locaux de l'école, à côté de l'étude dirigée, car ils sont disponibles. Peut-être les enfants préfèrent-ils sortir du milieu scolaire ; si tel est le cas et dans la mesure des possibilités, il faut des locaux proches de l'école, assez vastes et silencieux.

Les relations avec les enseignants sont souvent trop faibles, et même parfois difficiles, ce qui n'est pas normal.

Sans doute serait-il préférable que l'enfant rencontre toujours le même adulte (après avoir pu faire un choix) : la relation entre l'enfant et l'adulte sera plus riche ; l'adulte pourra se rendre compte des insuffisances de l'enfant, notamment dans le domaine de la lecture et de l'écriture et, en relation avec le professeur, pourra les corriger ; et cette meilleure connaissance ouvrira la possibilité d'une relation avec la famille.

Il manque une évaluation du travail réalisé.

### **Des leçons particulières**

La municipalité rémunère des personnes (le plus souvent des étudiants) qui aident les élèves – du primaire à la cinquième. La contribution demandée aux familles dépend de leurs revenus. Ce système est utile. Il doit être amélioré et complété – car il y a encore beaucoup d'enfants en difficulté du CE1 à la cinquième !

Il faudrait, comme partout, une évaluation. Une évaluation des résultats et des difficultés est nécessaire pour apprécier si l'action doit être maintenue et voir comment l'améliorer. Cette évaluation peut être faite par les parents, par les étudiants ou par les professeurs, dans la mesure où ils sont au courant.

Les cours de soutien se donnent au domicile de l'enfant ou de la personne qui l'aide ; il peut y avoir une difficulté si les distances entre les domiciles sont trop grandes et si l'enfant ne souhaite pas montrer où il vit, ou si les conditions matérielles ne sont pas favorables (bruit ambiant, etc ?.). Il faut pouvoir proposer des lieux dans le collège ou à proximité.

Il n'est pas rare que les parents refusent que leurs enfants reçoivent une aide, par peur qu'il ne soit désigné comme « mauvais ». Cette difficulté sera levée par une information générale donnée par la municipalité (voir ci-dessous).

**Procurer une activité aux enfants** dont les parents sont absents après l'école : club d'enfants, lecture, sport : la tâche est sans fin. (p.m.).

### **Un concours apporté aux enseignants**

Cela n'est envisageable, bien sûr que si l'enseignant le demande lui-même

- pour les activités autres que les matières scolaires de base : des adultes extérieurs à l'école peuvent donner une aide sur des matières « périphériques » mais très utiles : sorties (pour le sport, pour mieux connaître certains aspects de la ville, etc.), ateliers manuels, contes ou témoignages de la vie d'autrefois ou d'ailleurs (pays d'origine des immigrés), théâtre, peinture, etc. Cela se fait déjà pour les sorties mais pourrait être développé.
- Sur les matières scolaires de base

Le ministère demande aux instituteurs de pratiquer dans leur classe une « pédagogie » différenciée » selon le niveau des élèves. C'est souvent très difficile et, en réalité, très peu pratiqué ; l'instituteur ne peut pas donner aux élèves en difficulté l'attention dont ils ont besoin. C'est pourquoi, pour deux écoles primaires, un instituteur sera détaché pour aider spécialement les

enfants qui ont du retard ; sa rémunération sera prise en charge par la commune selon une convention à passer entre la commune et le ministère.

Des personnes extérieures à l'école peuvent remplacer l'instituteur pour certaines tâches, comme la surveillance des devoirs, pour que le professeur puisse se consacrer davantage aux enfants qui ont des difficultés.

D'autres services, comme la tenue d'une bibliothèque, comme cela se fait déjà dans certaines écoles.

### **Le secondaire**

L'aide aux devoirs par des leçons particulières : pour les 6èmes et les 5èmes il y a le système décrit ci-dessus. Ce système sera étendu aux classes supérieures, en veillant à la qualité des personnes qui apportent leur aide.

Le parrainage des enfant le plus en difficulté : ils ont besoin d'un accompagnement par un adulte, beaucoup plus suivi qu'une aide ponctuelle. Cet adulte peut être un professeur ou une personne extérieure, en liaison évidemment avec les enseignants. On peut s'inspirer de ce qui est fait en Hauts de Seine.

Aider ceux qui réussissent : il ne suffit pas d'aider ceux qui ont des difficultés ; il faut aussi permettre à ceux qui réussissent d'aller au bout de leur réussite, surtout s'ils viennent d'un milieu marqué par la fréquence des échecs.

Un exemple : si un jeune dont les parents ont des revenus très faibles est admis après le bac dans un grand lycée parisien (de catégorie 1 ou 2), la commune lui versera une bourse exceptionnelle pour lui permettre de vivre à Paris le temps d'être reçu dans une grande école. On peut aussi financer des cours supplémentaires pour les très bons éléments : il faut favoriser les belles réussites dans les milieux qui n'en ont pas l'habitude !

### **L'action de la commune**

- Elle passera une convention avec l'éducation nationale qu sujet des instituteurs intervenant dans les écoles comme soutien aux enfants en difficulté.

- Elle encouragera l'intervention des habitants de Ste Geneviève en plus grand nombre qu'aujourd'hui, notamment par le canal d'associations

On peut se référer à la note « la municipalité et les associations » ; en bref, la municipalité fait en sorte que soient possibles la sensibilisation, l'information, la formation et la motivation de personnes bénévoles et l'évaluation de leur action ; elle n'intervient pas directement mais apporte une aide discrète aux personnes ou, mieux, aux associations.

- Elle passera des contrats à moyen terme avec des associations pour

Elaborer avec les instituteurs un programme de sensibilisation et de formation pour les adultes qui feront de l'aide aux devoirs, qui interviendront en milieu scolaire ou qui aideront les parents

Financer cette formation

Mettre les locaux des écoles à disposition, pour l'aide aux devoirs

Etendre l'aide aux devoirs par leçons particulières aux classes supérieures du collège

Aider les associations à contracter avec le département pour mise à disposition des collèges

Mettre d'autres locaux à disposition selon les besoins

Demander aux adultes de travailler en relation étroite avec les enseignants et les assistantes sociales

Demander des comptes-rendus d'activité et une évaluation des résultats (selon des modalités à convenir).

Par ailleurs, pour les enfants de milieux défavorisés

Financer l'aide aux enfants qui réussissent très bien

Financer le parrainage des enfants en grande difficulté.

La commune tiendra un tableau de bord de ce programme d'action et en publiera régulièrement des éléments statistiques : principales actions menées, budget de ces actions, nombre de personnes associées, indicateurs de résultats.